

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 12 octobre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**CHL-036-14648/23/BM**

**■ Attribution d'une subvention au GIP Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile au titre de l'année 2023 - Approbation d'une convention - MGDIS n°3075**

**67774**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière d'emploi de formation et d'insertion qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Membre du service public de l'emploi (SPE), la Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent être aidés dans leur parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie sociale.

L'intervention se fait sur la base d'une analyse commune et concertée des besoins des jeunes du territoire partagé avec un partenariat opérationnel et structuré et s'inscrit notamment dans le cadre

- D'une contractualisation pluriannuelle avec l'Etat : le PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie), la Garantie Jeunes et le Contrat d'engagement Jeunes avec la mise en œuvre de l'obligation de formation pour les mineurs du territoire.
- D'une contractualisation annuelle avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur via un plan d'action régional concernant la promotion des métiers par la relation aux entreprises, l'optimisation des entrées en formation et le levier des freins périphériques, l'accompagnement des jeunes vers l'emploi grâce à une offre de service numérique sur l'orientation professionnelle.

L'offre de service de la Mission Locale intègre ainsi un accueil multicanal, la mise à disposition d'une information actualisée sur l'offre du territoire à destination des jeunes et la possibilité d'un appui personnalisé pour l'ensemble de leurs démarches (construction d'un parcours, gestion de la question des droits, emploi, formation, mobilité, santé logement, sports, culture...)

Répondant par ailleurs à l'objectif significatif de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Mission Locale revêt donc une importance de premier ordre, sur un territoire où, comme beaucoup d'autres, le taux de chômage des jeunes est supérieur à celui des adultes.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023 dossier MGDIS n°3075. Après instruction il est proposé d'attribution au GIP Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile une subvention d'un montant de 232 500 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- Le décret n°2011-495 du 6 juin 2011 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier.

### **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- L'importance d'accompagner le public des jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie sociale.
- Le partenariat en cours avec le GIP Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile sur l'ensemble des objectifs inscrits dans la convention annuelle.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement global au GIP Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile d'un montant de 232 500 euros au titre de l'exercice 2023.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs avec le GIP Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ci-annexée.

#### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cette convention afférente à la présente délibération.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole 2023, au chapitre 65, nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Emploi, cohésion sociale et territoriale,  
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ